

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 111**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Action "Dynamique d'accès aux soins et à la santé": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association pour le Développement local du Pays de Martigues (APDL)

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
04.13.31.73.76**

## PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association. L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

L'Association pour le Développement Local du Pays de Martigues (APDL) propose l'action « **Dynamique d'accès aux soins et à la santé** » en faveur de **40 bénéficiaires du RSA** (BRSA), sur le territoire d'Istres/Marignane et particulièrement sur les communes de Martigues, Port de Bouc, Saint Mitre les Remparts.

L'objectif majeur de cette action consiste en la construction d'une dynamique d'accès à la santé et à la remobilisation sociale.

A cet égard, l'action s'appuie sur l'offre de soin du territoire départemental en associant les professionnels de santé dans l'objectif de lever les freins physiques et psychologiques souvent handicapants pour tout parcours d'insertion.

L'action alterne entre un accompagnement individuel et des séances d'information et de réflexion collectives.

Elle est planifiée sur 12 mois, soit 2 sessions de 6 mois à raison de 20 BRSA par session. Le BRSA s'inscrit dans un cycle d'ateliers santé et, en parallèle, il bénéficie d'un accompagnement individuel et collectif.

Chaque cycle s'articule autour de 4 étapes distinctes :

- 1) **L'orientation** prescrite par le médecin du pôle d'insertion et/ou le référent social en concertation avec ce dernier. Une information collective est alors assurée afin de présenter l'action dans sa globalité aux BRSA ;
- 2) **L'entrée progressive dans le dispositif avec un accompagnement individuel** assurée par un psychologue et la chargée de projet dans l'objectif de réaliser un diagnostic et prioriser les difficultés personnelles à résoudre.

L'accompagnement individuel (9 h en moyenne) vise l'évaluation régulière de l'évolution de la personne, des freins persistants et de son implication dans le parcours de soins.

- 3) **L'accompagnement collectif (40 h) concomitant à la poursuite de l'accompagnement individuel est décomposé de la manière suivante :**
  - **20 heures en ateliers collectifs incontournables autour de la santé** (CESAM 13, AMPTA, Atelier santé nutrition, Observatoire et promotion de la santé, rencontre avec un psychologue hospitalier)
  - **20 heures consacrées à des « ateliers collectifs à la carte »** articulés autour de la notion de soin et devant conduire le BRSA à une prise en charge de sa problématique santé grâce aux interventions des professionnels (DIABAIX, CMP...).

La sortie du dispositif se concrétise par :

- 4) **un plan individualisé de santé associant le référent social** et donnant lieu à une rétrospective du parcours entamé depuis l'intégration dans l'action et à d'éventuelles préconisations notamment vers des actions d'insertion socioprofessionnelle.

**Le bilan final de l'action précédente** atteste que :

- 43 personnes sont entrées dans le dispositif ;
- 40 personnes ont été accompagnées.

**Le bilan intermédiaire de l'action, en cours établi, en juin 2016** atteste que:

- 18 participants ont identifié et traité leurs problématiques de santé ;
- 11 participants ont dépassé leur appréhension liée au médical ;
- 11 participants ont fait face aux difficultés familiales ;
- 2 participants ont résolu leurs difficultés par rapport à la langue.

Les sorties de l'action sont essentiellement liées à la santé et aux démarches administratives, le cas échéant les personnes sont orientées sur des structures de proximité.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 12 décembre 2016 au 11 décembre 2017.

## PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il vous est proposé d'accorder une somme de **40.000,00 €** selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre de personnes	Montant de l'aide du Département 2016 Cofinancement Montant 2015	Dossier Date CTD Projet
<p><b>Association pour le Développement Local du Pays de Martigues</b></p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : Quai de la Poterne Quartier de l'Ile 13500 MARTIGUES</p> <p><u>Nom du Président</u> : Mme Françoise EYNAUD</p>	<p>12/12/2016 au 11/12/2017</p>	<p>Istres / Martigues / Marignane / Vitrolles</p>	<p>40 BRSA</p>	<p><b>40.000,00 €</b></p> <p><u>Cofinancements</u> : Aucun</p> <p><u>Subvention accordée l'année précédente</u> : 40.000,00 € pour 40 BRSA pour la période du 12/12/2015 au 11/12/2016 (convention 2015.7/122)</p>	<p><b>2016.6/74</b></p> <p>INS-000597</p> <p>CDT du 30/08/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2015/2016</p>

Les dépenses de personnel représentent 86% des dépenses de fonctionnement.

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 40.000,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 34.616,07 €, soit 0,50 ETP de psychologue et de 0,20 ETP de coordinateur ;
- la participation aux autres frais pour 5.383,93 €

La participation de la collectivité s'élève à 40.000,00 €, soit 100 % du budget pour 40 bénéficiaires du RSA, public exclusivement bénéficiaire du RSA.

L'action est financée par le Département des Bouches-du-Rhône, sachant que les moyens logistiques et en personnel (accueil) sont mis à disposition à titre gratuit par la Maison de l'emploi et de la Formation de Martigues, la Maison des Services au Public de Port de Bouc, de la Maison de la Jeunesse et du Social de Saint Mitre les Remparts, les centres sociaux partenaires de l'APDL.

## INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention dont le projet correspond à la convention type « action d'insertion » prévue à cet effet, ces actions seront financées sur les crédits de paiement au titre du budget 2016 :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16017	1007149	Education à la Santé	Chapitre 017 Fonction 562 article 6574	<b>40.000,00 €</b>

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL